

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)**CFVU****23 juin 2023 - URN****Décision n°CFVU-2022-110**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants, dont 10 membres représentés.

**Conditions d'accès des étudiants de pharmacie de l'UFR Santé au double diplôme pharmacien / ingénieur de l'ESITech**

- Vu la note annexe

*Approbation des conditions d'accès des étudiants de pharmacie de l'UFR Santé au double diplôme pharmacien / ingénieur de l'ESITech*

Pour	23
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**La CFVU approuve les conditions d'accès des étudiants de pharmacie de l'UFR Santé au double diplôme pharmacien / ingénieur de l'ESITech**

Fait à Rouen, le 23 juin 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

## Conditions d'accès des étudiants de pharmacie de l'UFR Santé aux deux diplômes : docteur d'Etat en pharmacie et diplôme d'ingénieur de l'ESITech

### Références réglementaires :

- Article L713-9 du code de l'éducation relatif au fonctionnement des écoles et instituts internes aux universités
- Article L642-1 du code de l'éducation relatif à l'accréditation pour délivrer le diplôme d'ingénieur après avis de la commission des titres d'ingénieur
- Références et orientations de la commission des titres d'ingénieur décrivant les critères majeurs d'accréditation
- Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

### Validations :

- Conseil d'Ecole de l'ESITech du 13 avril 2023
- Conseil de Gestion de l'UFR Santé du 10 mai 2023
- Conseil de Département Pharmacie du 11 mai 2023
- CFVU de l'université de Rouen Normandie du 23 juin 2023

---

Le présent document précise les conditions de la mise en place d'un partenariat entre l'UFR Santé et l'ESITech, école d'ingénieurs de l'université de Rouen Normandie, permettant d'attribuer à certains étudiants du département de pharmacie les deux diplômes pharmacien-ingénieur. : docteur d'Etat en pharmacie et diplôme d'ingénieur de l'ESITech de l'université de Rouen Normandie.

### **1) Enseignements et stages suivis au département de pharmacie**

Les étudiants inscrits au département de pharmacie désirant acquérir le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et le diplôme d'Ingénieur de l'ESITech suivent les enseignements de la formation commune de base et les unités d'enseignement de la filière *industrie* dispensés durant le cursus des études pharmaceutiques, ainsi que les stages réglementaires prévus par l'arrêté du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

### **2) Modalités d'admission à l'ESITech**

L'étudiant du département de pharmacie doit, pour pouvoir être recruté à l'ESITech :

- Avoir validé les cinq premières années de pharmacie, filière industrie, au département de pharmacie.
- Avoir déposé un dossier de candidature pour une admission en deuxième année de cycle d'ingénieur sur la plateforme *ecandidat* de l'université de Rouen Normandie dans les délais fixés par l'école. Son dossier devra obligatoirement comporter une lettre du département de pharmacie autorisant, sur la base de son projet professionnel, son admission à l'ESITech, s'il est sélectionné.

- Passer les épreuves d'admission en deuxième année de cycle d'ingénieur.
- Avoir été déclaré admis par le jury d'admission de l'ESITech.

### **3) Obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie**

L'ensemble des enseignements académiques sur les 2 années de cycle d'ingénieur et des périodes d'immersion professionnelle en entreprise suivis et validés à l'ESITech donnera à l'étudiant l'équivalence de la sixième année de Pharmacie Filière Industrie.

Le sujet et le lieu du stage de fin d'études de l'ESITech sera approuvé par le département de pharmacie. Le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sera délivré à l'issue de la soutenance de la thèse d'exercice, qui pourra s'appuyer sur ce stage de fin d'études.

### **4) Obtention du diplôme d'ingénieur**

Les étudiants du département de pharmacie admis en deuxième année du cycle ingénieur de l'ESITech sont soumis aux règlements de scolarité de l'école. Les étudiants qui auront satisfait à l'ensemble des conditions d'obtention du diplôme (séjour à l'international de l'ordre de 6 mois, etc.) se verront attribuer le titre d'ingénieur diplômé de l'ESITech, université de Rouen Normandie.

### **5) Inscription**

S'il est admis à l'ESITech dans la spécialité qu'il a demandée, pendant sa 1ère année à l'ESITech (deuxième année du cycle d'ingénieur), l'étudiant est régulièrement inscrit à l'ESITech. Pendant sa 2ème année à l'ESITech (troisième année du cycle d'ingénieur), l'étudiant est à nouveau inscrit à l'ESITech avec une inscription complémentaire en sixième année de pharmacie.